

Affiché le
Le Maire,
Danielle TRIGATTI

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 10 du mois de Septembre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle polyvalente, La Caillère St Hilaire, le Mardi 17 Septembre 2019 à 20 h.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mme RAGOT, Mr Robert TURCAUD, Mr PUAUD, Mme RAUD Mme ROUSSEAU, Mme PAJOU, Mme de LA TOUR.

EXCUSES : Mr MATHONNEAU, Mme BOUSSEAU, Mr CHUPEAU.
Mr CHUPEAU a donné procuration à Mme SALLÉ.
Mme BOUSSEAU a donné procuration à Mme RAGOT.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 Juillet 2019 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations.

Le procès-verbal de la séance du Mardi 30 Juillet 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA CAILLERE :
 - A. RELANCE DES MARCHES POUR LES LOTS 4 ET 6.
 - B. CANDELABRE DE LA NOUVELLE PLACETTE.
 - C. INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DES TRAVAUX.
- 2- SERVICE TECHNIQUE REORGANISATION :
 - A. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
 - B. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.
- 3- PERSONNEL COMMUNAL :
 - A. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.
 - B. MISE A DISPOSITION DE MME COUE MONIQUE AUPRES DE APE.
- 4- TARIFS DE ASSAINISSEMENT 2020.
- 5- DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE PUIS VENTE.
- 6- TRAVAUX DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX.
- 7- INDEMNITE DES ADJOINTS.
- 8- QUESTIONS DIVERSES.

2019-09-01-AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA CAILLERE.

A / MARCHÉ DES TRAVAUX.

Madame le Maire informe qu'à la suite de certains lots infructueux, le marché d'aménagement de centre bourg de la Caillère pour la construction de l'édifice public a été relancé pour les lots 4 et 6. La préfecture, service de la commande publique, a validé une consultation sans parution dans les journaux.

- LOT 4 – CHARPENTE BOIS
- LOT 6 – ELECTRICITE

Le retour de plis est fixé au Mercredi 25 Septembre 2019 à 12h00.

B / CANDELABRE DE LA NOUVELLE PLACETTE.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement de la nouvelle placette prévoit l'installation de 3 nouveaux candélabres. Le Sydev nous a fait suivre la proposition de prix qui est de 12 093 € au total avec une participation du Sydev de 3 628 €. Soit un reste à charge pour la commune de 8 465 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE la proposition du SYDEV.**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents dans ce dossier.**

C / INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DES TRAVAUX.

Madame le Maire informe que les travaux ont commencé par la création et la reprise des réseaux d'eaux pluviales. Ils vont s'étaler du 9 Septembre au 18 Octobre 2019. Comme indiqué dans les commerces et les bâtiments publics les rues seront fermées par phasage en fonction de l'avancée des travaux. Un accès aux riverains, au secours et aux services publics sera maintenu mais pour les usagers du bourg les routes seront barrées. En cas d'accident sur une zone de travaux le conducteur est 100% responsable.

Concernant l'accès aux commerces, le parking des Vergers sera accessible durant toute la période de travaux et un cheminement sécurisé sera créé pour les piétons.

Après la foire aux marrons, c'est Vendée Eau qui interviendra dans le bourg pour le remplacement de la conduite d'eau potable. Puis à partir de Janvier, l'aménagement de la voirie et de la placette débutera.

2019-09-02- SERVICE TECHNIQUE REORGANISATION :

Mme le Maire, rappelle la nouvelle organisation des services techniques à la suite de départ en disponibilité d'agents. Ainsi un recrutement à temps plein est nécessaire sur le service à partir du 31 Octobre 2019. Mr Jean Jacques BLUTEAU, déjà contractuel sur la commune depuis mars est pressenti sur le poste.

2019-09-02A - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE.

Mme le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un poste d'adjoint technique** au service technique, emploi permanent à temps plein.
- Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant soit du grade ou cadre d'emplois de l'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE la création d'un poste d'adjoint technique.**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents dans ce dossier.**

2019-09-02B - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que plusieurs agents communaux ont acquis suffisamment d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade en 2019.

Jean Jacques BLUTEAU

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de nommer Mr Jean Jacques BLUTEAU à ce grade à compter du 31 Octobre 2019 (soit dès son recrutement), puis la suppression du poste d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} Classe.**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents dans ce dossier.**

2019-09-03A - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.

Alexandra MAIRE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe afin de nommer Mme Alexandra MAIRE à ce grade à compter du 1er Octobre 2019, puis la suppression du poste de Rédacteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} Classe.**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents dans ce dossier.**

2019-09-03B - MISE A DISPOSITION DE MME COUE MONIQUE AUPRES DE APE.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme COUE Monique est mise à disposition des parents d'élèves de l'école publique pour le temps de préparation des repas de la cantine. La dernière convention (1^{er} septembre 2016) d'une durée de trois ans doit être renouvelée.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'y autoriser.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,
AUTORISE Madame le Maire à passer la convention de mise à disposition du personnel.
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents.

2019-09-04- TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020.

Chaque année il convient de délibérer au sujet du montant de la redevance assainissement. Rappel des tarifs appliqués les années précédentes :

En 2019 (pas d'augmentation de tarif depuis 2011):

- Les 40 premiers m³0.88 € le m³
- + de 40 m³1.50 € le m³
- Abonnement.....27.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE que les tarifs de la redevance assainissement 2020 ne subiront aucune augmentation et seront les suivants :

- Les 40 premiers m³0.88 € le m³
- + de 40 m³1.50 € le m³
- Abonnement.....27.00 €

2019-09-05 - DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE PUIS VENTE.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'achat d'un délaissé de voirie situé grand 'rue par les successeurs de Mr René BAUDRY, riverains de la dite parcelle. Après passage du géomètre le délaissé a été borné et la surface de cette nouvelle parcelle est de 89 ca. Mme le Maire propose un prix de vente de 2€ le M².

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'y autoriser.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,
VALIDE la vente du délaissé de voirie situé Grand'rue d'une superficie de 89 ca au prix de 2€ le m².
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents.

2019-09-06- TRAVAUX DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

Mme le Maire laisse la parole à Mr PICANT, concernant les travaux prévus dans les vestiaires du terrain de sport de La Caillère St Hilaire.

Celui-ci rappelle qu'il est prévu de réaliser des travaux de faïences, de lambris PVC et de peinture. La difficulté est de faire intervenir les entreprises avant la fin de l'année afin que ces factures puissent être réglées sur le budget 2019. Concernant la faïence, l'entreprise RAGER a informé qu'elle n'était pas sûr d'intervenir avant la fin de l'année. Mr PICANT propose donc de revoir l'ordre de passage des entreprises afin d'utiliser au mieux son budget.

Il informe le Conseil Municipal que les travaux de reprise du mur de l'école ne seront pas réalisés à la fin de l'année. Ils sont prévus dans l'hiver 2020.

2019-09-07- INDEMNITE DES ADJOINTS MODIFICATION.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les attributions de chaque adjoint au Maire. Elle informe le Conseil Municipal qu'à la suite du changement de personnel une réorganisation du travail des services technique sera nécessaire.

Elle informe le Conseil Municipal que pour effectuer ce travail, la connaissance du service qu'à acquis Mr PICANT sera nécessaire.

A ce titre, Mme Le Maire propose que les indemnités soient revues au sein du Conseil Municipal. En effet, Mme le Maire rappelle les taux d'indemnités des adjoints votés le 8 avril 2014, modifiés le 9 Octobre 2018 et ouvre les débats.

Rappel Réglementaire : La mise en œuvre d'une délégation suppose la prise au préalable d'un arrêté du maire précisant l'identité et les qualités respectives du délégant (le maire) et du délégataire (l'adjoint), les matières précisément déléguées, et, **en cas de délégation d'une même compétence à plusieurs délégataires, l'ordre de priorité de chacun de ces délégataires.**

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24, Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire, maire délégué et aux adjoints.

Considérant que la commune de LA CAILLERE-ST HILAIRE compte 1107 habitants,

Considérant que la commune associée de ST HILAIRE DU BOIS compte 305 habitants,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

A compter du 1^{ER} Octobre 2019, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- Maire : 38.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- Maire Délégué : 14.45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 1^{er} adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 2^{ème} adjoint : 14.03 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 3^{ème} adjoint : 16.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

ANNEXE 1

En application de l'article L. 2123-20-1 (alinéa 4), il est prévu que la délibération fixant **les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.**

| Fonction | Prénom Nom | Indemnité allouée |
|--------------------------|------------------------|--------------------------------------|
| Maire | Mme TRIGATTI Danielle | Indemnité de 38.70% de l'indice 1015 |
| Maire Délégué | Mr Philippe de BEAUSSE | Indemnité de 14.45% de l'indice 1015 |
| 1 ^{er} adjoint | Mr Christian PÉAUD | Indemnité de 16.50% de l'indice 1015 |
| 2 ^{ème} adjoint | Mme Patricia SALLÉ | Indemnité de 14.03% de l'indice 1015 |
| 3 ^{ème} adjoint | Mr Yves PICANT | Indemnité de 16.50% de l'indice 1015 |

2019-09-08- QUESTIONS DIVERSES.

Contrôle des extincteurs communaux

Mme le Maire laisse la parole à Mr PICANT concernant la vérification des extincteurs dans les bâtiments publics. Celui-ci explique que c'est l'entreprise SICLI qui contrôle les extincteurs depuis plusieurs années. Il a donc consulté l'entreprise STA France Incendie (proposition à 369.00 € TTC). Le tarif proposé est beaucoup plus avantageux que l'entreprise SICLI (1013.74 € TTC de coût annuel).

Il propose au Conseil Municipal de confier le contrôle des extincteurs à l'entreprise STA France Incendie.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,
VALIDE que le contrôle des extincteurs soit confié à l'entreprise STA France Incendie.
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents.**

Espace Pique-Nique Grand 'rue.

Mme le Maire informe que les tables à l'espace de pique-nique Grand' rue ont été enlevées. Elles seront nettoyées dans l'hiver et replacées dans l'espace des vergers après passage des réseaux d'eaux pluviales de l'aménagement.

Prochaine réunion de Conseil Municipal

Mme le Maire informe que la prochaine réunion de Conseil Municipal se tiendra le Mardi 15 Octobre 2019 à 19 h 00. La CCI (Chambre de Commerce et d'industrie) viendra présenter l'étude de diagnostic sur le commerce.

Club du 3^{ème} âge

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du club du 3^{ème} Age concernant la proposition de mise à disposition de la salle du petit clos à St Hilaire.

Le club décline la proposition et souhaite rester dans sa salle. Il demande néanmoins que l'accès aux toilettes soit facilité par des barres d'appui et un rehausseur.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et charge Mr PICANT de l'étudier.

Achèvement de travaux MANISA.

Mme le Maire souhaite informer le Conseil Municipal que les derniers travaux de conformité ont été réalisés et l'achèvement de travaux du Permis de construire du SPAR a été validé. Ce dossier est clos.

Séance de Sophrologie aux TAP

Mme le Maire laisse la parole à Mme SALLÉ concernant l'intervention de Mme BEZOC aux TAP pour des séances de Sophrologie avec les enfants. Il est prévu 15 séances sur tous les groupes d'enfants élémentaires. Cette initiative est très appréciée des agents et des enfants. Le coût total de cette intervention est de 600 € pris sur le budget des TAP. 6 séances complémentaires en lien avec le Yoga seront proposées au printemps pour un coût de 240 €.

Le Conseil Municipal valide les séances supplémentaires pris sur le budget des TAP.

Courrier de CAMPUS JEUNE

Mme le Maire donne lecture de deux courriers de campus Jeunes situé à Luçon. Elle informe d'une première proposition de représentation théâtrale itinérante réalisée par des jeunes de l'association. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et demande à Mme le Maire de confirmer à campus jeune l'intérêt de la Commune de la Caillère dans ce projet.

Le second courrier, propose l'intervention d'un animateur gratuitement pour accompagner les jeunes de la Commune les mercredi et samedi après-midi dans des animations. Cette proposition étant plus flou, le Conseil Municipal demande à Mme le Maire de se rapprocher de l'association Campus Jeune pour mieux comprendre leur proposition.

Site Internet Communal.

Le site a été créé en 2012 avec le logiciel WEBACAPPELLA 4 et avec un accès limité à un poste (ancien ordinateur portable de la mairie). Cette technologie est aujourd'hui dépassée et la société WEBACAPPELLA n'existe plus. De plus l'ancien ordinateur portable n'arrive plus à accéder au module de mise à jour. Après contact avec l'entreprise de multimédia qui nous avait accompagné en 2012, celui-ci nous propose une migration de notre site internet vers une technologie WordPress. Cette technologie est utilisée par 80% des sites internet. De plus elle a l'avantage d'être accessible de tous les postes. Des pages dédiées pourront même être créées pour les services ou les associations. Cette nouvelle technologie nous permettra de revoir l'arborescence de notre site et de le rendre plus vivant et plus utile pour nos administrés. Le nom de domaine a également été discuté avec l'entreprise AXIALE. Aujourd'hui le site est hébergé sur *lacailleresainthilaire.com*. Il a été acté de migrer sur le domaine : *lacailleresainthilaire.fr*. Ainsi notre nouveau site sera sous législation française et non américaine. Ce nom de domaine sera également utilisé pour la mise en place de notre boîte email Outlook exchange (messagerie partagée et synchroniser sur l'ensemble des postes informatique de la mairie).

Ainsi la mise en œuvre du nouveau site internet en .fr pourra être développé parallèlement au maintien du site en .com. Ce nouvel outil devrait être opérationnel en novembre 2019 (date de la fin d'hébergement du nom de domaine *lacailleresainthilaire.com*).

Mme Le Maire laisse la parole à Mr PEAUD concernant le site internet. Celui-ci présente au Conseil Municipal le devis de la société multimédia Axiale pour la migration du site internet. Le coût total est de 696.00 € TTC .

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,
VALIDE le devis de la société AXIALE pour 696 € TTC.
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents.**

Courrier de l'entreprise MATHONNEAU

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mr MATHONNEAU concernant des travaux à réaliser chez Mr MERIT et demandant l'autorisation de positionner sa grue sur l'espace public devant la Salle Municipale et de se raccorder au triphasé de la Salle municipale pour l'alimenter ponctuellement.

Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

Cimetière de St Hilaire :

Mme le Maire laisse la parole à Mr de BEAUSSE concernant la demande d'une entreprise sur l'accès au cimetière de Saint Hilaire du Bois. En effet, selon celle-ci, certaines parties du cimetière sont inaccessibles en véhicule ce qui implique un coût pour les familles. Mr MATHONNEAU a fait suivre un plan de l'accès à créer et propose de participer sous forme de prêt de matériel.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande pour les raisons suivantes : certaines sépultures seront en limite d'accès au lieu d'être dans la verdure actuellement (lieu de recueillement dégradé). Et l'espace vert actuel reste une réserve foncière pour les années à venir, la commune souhaite la conserver.

Achat de tables pour la salle du petit clos :

Mr PICANT informe que les nouvelles tables pour la salle du petit clos sont commandées.

Rue des fours à chaux – Rue de la tannerie : création d'un caniveau :

Mme RAUD demande ce qu'il en est de la demande de création du caniveau au carrefour de la rue des fours à chaux et de la tannerie. Mr PICANT explique que l'Agence Routière Départemental est revenue sur place et va créer un caniveau en enrobé. Il s'engage à réintervenir en cas d'inefficacité.

Rue du Roc :

Mme SALLÉ demande si les travaux de la rue du Roc sont achevés ? Mr PICANT informe que les travaux de voirie et de signalétique sont achevés. Reste la mise en place des espaces verts (banquettes) qui sera réalisée avant l'hiver. Elles seront finalisées sous un mois et c'est de la pelouse à pousse lente qui sera utilisée afin de faciliter l'entretien des services technique.

Parking de la place des martyrs :

Mme RAUD demande si le nouvel accès de Mr et Mme RIVASSEAU sur la place des martyrs de la résistance a bien été autorisé ? Mme le Maire confirme cette autorisation.

Parking grand 'rue :

Mme SALLÉ informe que le passage entre le parking Grand' rue et la rue de la mairie n'est pas visible à cause de l'arche végétale situé devant.

Service Technique :

Mme le Maire informe qu'une personne a été recruté en renfort dans les services technique.

La séance est levée à 21 h 40. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'y autoriser.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.